

Procédure à suivre pour obtenir « une attestation d'autorisation de circulation à l'étranger » ou « Drive Certificate »,

Document indispensable pour circuler dans TOUS les pays hors Espace SCHENGEN avec un véhicule de leasing. Ce document doit ensuite être légalisé par le ministère des Affaires Etrangères. La procédure complète prend maximum 1 semaine.

PROCÉDURE

Vous pouvez faire la demande du certificat via le site <https://www.rentadrive.org/fr>. Vous pourrez vous-même créer un compte et demander le certificat. Il faudra compléter les données du conducteur, du véhicule (marque, modèle, plaque d'immatriculation et n° de châssis) et le pays de destination. ATTENTION : N'oubliez pas de mentionner aussi les pays hors SCHENGEN que le conducteur traversera pour se rendre à sa destination. Par exemple pour la Turquie il faut ajouter la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie,... dans la demande ! Nommez tous les pays de préférence en ANGLAIS !

Une fois que votre demande sera remplie complètement, un mail sera envoyé à D'Ieteren Lease pour contrôle et approbation.

Après notre accord vous serez invité par Renta Drive à payer 99 € TVAC à l'aide d'une Pay App. Vous recevrez une preuve de paiement. Immédiatement après réception de votre paiement votre demande sera envoyée numériquement aux services qui légaliseront le document (Ministère des Affaires Etrangères).

Vous recevrez ensuite, quelques jours plus tard, un e-mail vous communiquant que votre certificat légalisé se trouve dans votre compte du site web. Vous pourrez télécharger le document et l'imprimer de préférence en couleur.

CONSEIL : Imprimez plusieurs exemplaires : un pour garder à la société (pour les clients professionnel), un pour dans le véhicule et un par douane hors Schengen à franchir.

D'Ieteren Lease vous facturera 15 € HTVA de frais administratifs.

ASSURANCE POUR LES PAYS QUI NE SONT PAS COUVERTS PAR VOTRE POLICE :

- Si le véhicule est couvert par nos soins, D'Ieteren Lease demande à P&V Assurances de vous envoyer une extension de votre assurance pour la période du séjour. Le conducteur doit prendre ce document avec lui dans le véhicule.
- Si vous n'êtes pas assuré chez nous, nous vous demandons d'envoyer une copie de votre carte d'assurance par mail. Il faut impérativement que le pays de destination (et les pays hors-Schengen que vous allez traverser) y soit(ent) indiqué(s) et donc couvert(s) en RC. Si ce n'est pas le cas vous devrez demander une extension auprès de votre assureur et nous en fournir la preuve. Dès réception de ce(s) document(s) nous vous donnerons notre accord. Nous vous conseillons aussi de vérifier auprès de votre assureur que votre véhicule reste bien assuré en Omnium pour ce(s) pays !

ASSISTANCE ROUTIÈRE HORS CONTINENT EUROPÉEN ET PAYS MEMBRES DE L'UE :

- Si vous avez un contrat d'assistance routière (panne, accident, rapatriement, ...) chez D'Ieteren Lease, sachez que celui-ci n'est pas valable dans les pays hors continent Européen et pays membres de l'UE et ne peut pas être étendu. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous-même régler une extension de l'assistance pour votre véhicule.

Bon voyage !

PAYS SCHENGEN OU EQUIVALENTS*

PAS BESOIN DE DRIVER-CERTIFICATE

Allemagne	Lettonie
Autriche	Liechtenstein
Belgique	Lituanie
Bulgarie *	Luxembourg
Chypre*	Malte
Croatie*	Norvège
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Pologne
Estonie	Portugal
Finlande	République Tchèque
France	Roumanie*
Grèce	Slovénie
Hongrie	Slovaquie
Irlande*	Suède
Islande	Suisse
Italie	

POUR TOUS LES AUTRES PAYS VOUS DEVEZ DEMANDER UN
DRIVERCERTIFICATE, QUE NOUS APPROUVONS.

PAYS POUR LESQUELS NOUS N'AUTORISONS **PAS** D'Y VOYAGER :
Algérie / Irak / Iran / Syrie et les pays en guerre